



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**Séance du 25 octobre 2022**

*L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-cinq octobre à 17 heures 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique REGEARD, président,*

Date de la convocation : 14/10/2022
Nombre de membres en exercice : 8
<b>Présents : 6</b> Dominique REGEARD, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Agnès DOUCHIN, Annick DAGIEU, Jacqueline SAINT-YVES
<b>Votants : 7</b> Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Dominique RÉGEARD
<b>Absent(es) excusé(es) : 2</b> Marie-Claude RABASSE, Valérie DESQUESNE
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

**Objet : BUDGET CCAS 2017 à 2021 - Admissions en non valeurs**

Vu l'état des présentations et admissions en non valeurs transmis par la Trésorerie d'Ouistreham ;  
Considérant l'impossibilité pour le comptable de procéder au recouvrement des titres de recettes, notamment suite à renonciation de succession de la Famille FALAIZE ;  
Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité (7 voix pour), DECIDE :

- D'ADMETTRE en non-valeur, pour un total de 610 € les titres joints en annexe :
- CHARGE le maire d'émettre un mandat à l'article 6541.

P.J.

Pour extrait conforme  
Le Président du CCAS,  
Dominique RÉGEARD



Accusé de réception en préfecture  
014-211403654-20221025-CCA2022-10-02-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2022  
Date de réception préfecture : 27/10/2022